



COMMUNE DE AUROUX

Envoyé en préfecture le 03/03/2025

Reçu en préfecture le 03/03/2025

Publié le

ID : 048-214800104-20250227-2025_3_4-DE



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – Budget Eau

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique (CFU), afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU, présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une **vision patrimoniale**.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations complémentaires budgétaires, comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de **simplification**, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des **contrôles automatisés** de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du CFU 2024 Budget Eau

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Recettes d'exploitation	118 105,43 €
Dépenses d'exploitation	- 108 724,59 €
Résultats de l'année 2024	9 380,84 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services de l'eau notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'entretien des réseaux (Javel, Nettoyage des réseaux, petits matériels, hydrologie...).

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 6 256,43 €. Elles étaient de 8 563,29 € en 2023.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 250 € pour l'année 2024 (Prestations SPANC). Elles étaient de 1 000 € en 2023.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les admissions en non-valeurs et créances éteintes. Ces charges s'élèvent 384,83€.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 7 827,86 €. Elles étaient de 8 769,04 € en 2023.

Récapitulatif des dépenses d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
011	Charges à caractère général	8 563,29€	6 256,43 €	- 26,94 %
012	Charges de personnel	1 000,00 €	250,00 €	- 75,00 %
014	Atténuation de produits	7 051,00 €	6 385,00 €	- 9,45 %
65	Autres charges de gestion courante	799,39 €	384,83 €	- 51,86 %
66	Charges financières	8 769,04 €	7 827,86 €	- 10,73 %
Total des dépenses		26 182,72 €	21 104,12 €	- 19,40 %

Les recettes d'exploitation :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Vente d'eau aux abonnés (et compteurs)
- Les redevances destinées à l'agence de l'eau
- Les diagnostics SPANC
- Les primes d'épuration
- La subvention d'exploitation du budget de la Commune

1) Les produits des services (chapitre 70)

Les produits proviennent

- De la vente d'eau aux abonnés (et compteurs) : 67 755,25 €
- Des redevances et taxes destinées à l'agence de l'eau : 23 959,72 €
- Des diagnostics SPANC 250,00 €

2) Les subventions d'exploitation (chapitre 74)

Les produits proviennent

- Des primes d'épuration,
- De la subvention d'exploitation du budget de la Commune : Cette année, le budget de la Commune n'a pas eu besoin de verser une subvention d'exploitation pour combler le déficit.

Récapitulatif des recettes d'exploitation

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Variation entre 2023 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	1 973,07 €	2 029,51 €	1 127,23 €	- 44,46 %
42	Opérations d'ordre entre section	25 571,25 €	26 071,60 €	30 949,05 €	+ 18,71 %
70	Ventes produits	79 758,67 €	76 885,24 €	86 964,97 €	+ 13,11 %
74	Subventions d'exploitation	12 828,88 €	10 142,60 €	0,00 €	-100,00%
75	FCTVA	0,00 €	0,00 €	191,41 €	

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	179 811,60 €
Dépenses d'investissement	- 143 735,34 €
Résultats de l'année 2024	36 076,26 €

b) Excédent ou déficit reporté du budget primitif 2023

192 765,98 €

c) Solde des restes à réaliser : - 11 663,04 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 54 300,70 € en 2024.

Pour mémoire, le budget eau a trois emprunts contractés, à taux fixes, un auprès de *la Banque Postale*, et deux auprès du *Crédit Agricole*.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 412 263,30 €.

- **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont les suivants :

- Travaux d'assainissement Rue Chevrier (17 968,75 €)
- Cartographie et numérisation des réseaux AEP (19 085,00 €)
- Réalisation d'une canalisation d'eau potable à Chazeaux (10 260,00 €)
- Travaux d'assainissement Grand Rue de l'Eglise et Rue Pastrassou (8 834,88 €)
- Acquisition matériels et outillage (2 336,96 €)

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 179 811,60 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 92 443,13 €**
 - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 54 744,15 € (chapitre 13) qui émanent principalement du Département, de l'Etat, et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
 - Du FCTVA pour 37 698,98 €
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables (dotations aux amortissements) pour un montant de 87 368,47 €

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET EAU

COMPTE FINANCIER UNIQUE – EAU 2024				
		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	108 724,59 €	118 105,43 €	9 380,84 €
	Investissement	143 735,34 €	179 811,60 €	36 076,26 €
Report de l'exercice 2023	Exploitation		1 127,23 €	
	Investissement		192 765,98 €	
Total (réalisation + report)		252 459,93 €	491 810,24 €	239 350,31 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	Exploitation			
	Investissement	11 663,04 €	0,00 €	-11 663,04 €
Résultat cumulé	Exploitation	108 724,59 €	119 232,66 €	10 508,07 €
	Investissement	155 398,38 €	372 577,58 €	217 179,20 €
Total cumulé		264 122,97 €	491 810,24 €	227 687,27 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Affectation du résultat - EAU			
EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
A = Recettes - Dépenses (au réel) 118 105,43 € - 108 724,59 €	9 380,84 €	a = Recettes - dépenses (au réel) 179 811,60 € - 143 735,34 €	36 076,26 €
B = Report 2023	1 127,23 €	b = Report 2023	192 765,98 €
C = Résultat à affecter = A + B 9 380,84 € + 1 127,23 €	10 508,07 €	E = a + b	228 842,24 €
		F = reste à réalisé (voté au dernier Conseil)	-11 663,04 €
		G = Solde d'Investissement = E + F	217 179,20 €
Affectation du résultat : C = 10 508,07 €			

Pour mémoire, l'affectation du résultat de 2023 était de 1 127,23 € (avec une subvention d'exploitation du budget de la Commune de 10 000 €).